



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/03/2025

AFFICHEE LE :

07/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 27

DATE D'AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

24 mars 2025

L'an deux mil vingt cinq, le 19 mars, à 20 h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTES : Laurence FILOCHE-GARNIER, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Laetitia POTTIER-DESHAYES À Corine RAYMONDE, Joël JEANNE À Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON À Mickaël MARIE,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2024 AU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

DELIBERATION N° DELIB-2025-157

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

Le budget annexe Transport retrace les dépenses et les recettes liées à l'utilisation du bus de la Ville, dans le cadre du transport périscolaire (activité principale) et du transport des écoles et des associations (activité secondaire).

Les recettes de fonctionnement de ce budget sont issues de facturations envoyées aux associations pour la participation aux coûts de fonctionnement. Le montant de ces recettes pour 2024 s'élève à 380,46 €.

Les dépenses de ce budget sont principalement des dépenses de personnel, d'entretien et de carburant. Le montant s'élève à 71 008,48 € pour 2024.

Le déficit 2024 de ce budget en section de fonctionnement est donc de 70 628,02 €. Il convient de verser une subvention d'équilibre du budget principal de la Ville vers le budget annexe Transport pour ce montant. Ce montant a fait l'objet d'un rattachement sur l'exercice 2025.

Ainsi,

Après consultation de la commission Finances, moyens généraux et commande publique du 5 mars 2025,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'AUTORISER** le versement de la subvention d'équilibre pour l'exercice 2024 du budget principal au budget annexe Transport pour un montant de 70 628,02 €.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET